

**Mesdames et Messieurs les député.es**

Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75355 – PARIS 07 SP

Paris, le 3 novembre 2022

---

**Objet : Lettre ouverte**

**Obligation de vaccination anti COVID-19 pour les soignants : un maintien impératif !**

Mesdames, Messieurs les député.es,

Au seuil de l'hiver, le système de santé est confronté à une double contrainte : la tension des personnels soignants dans les hôpitaux et la reprise attendue de l'épidémie de COVID-19.

Des voix s'expriment depuis plusieurs semaines pour appeler au retour des soignants non vaccinés dans les établissements de santé afin de pallier le manque de personnel.

Pour France Assos Santé, la vaccination obligatoire des soignants doit être impérativement maintenue !

Elle est d'ailleurs respectée et pratiquée par l'immense majorité des soignants.

En effet, la vaccination contre le Covid-19 est une mesure de santé publique qui permet à la fois de :

- limiter les risques de contamination au sein des établissements de santé et de protéger ainsi les patients fragilisés hospitalisés, les personnes âgées en établissement et les personnes à risque de forme grave, notamment les personnes immunodéprimées dont le parcours de santé intègre les établissements de soins
- protéger les personnels soignants et réduire les risques d'absentéisme dans les services déjà en tension.

France Assos Santé demande donc aux parlementaires de ne pas céder aux injonctions d'une minorité de l'opinion publique et de sanctuariser cette obligation de vaccination pour les personnels soignants, dans l'intérêt des usagers de la santé et des soignants eux-mêmes.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les député.es, en l'assurance de notre haute considération.

Pour le Bureau de France Assos Santé



Le Président,  
Gérard Raymond

